

KELLOGG FRANCE INTRODUIT DE NOUVELLES MESURES POUR LES COLLABORATEURS CONFRONTÉS À UNE PERTE OU INTERRUPTION DE GROSSESSE ET À UN TRAITEMENT DE FERTILITÉ

- *Les nouvelles politiques de soutien prévoient des congés supplémentaires rémunérés à 100% par la société pour tous les collaborateurs en cas de perte, d'interruption de grossesse ou de traitement de la fertilité.*
- *Les managers de l'entreprise seront formés à la manière dont il convient d'aborder ces situations familiales avec les collaborateurs pour que ces derniers soient accompagnés et que les représentations évoluent face au tabou qui frappe encore ces sujets.*

Paris, juin 2022 – Kellogg France poursuit le déploiement de ses politiques pionnières en matière d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, flexibilité du travail et promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion sur le lieu de travail. Ainsi, l'entreprise met en place un dispositif fort autour de la parentalité, notamment en cas de situations personnelles complexes. Des mesures semblables avaient déjà été prises au Royaume-Uni l'année passée et s'inscrivent dans le cadre de la stratégie Equité, Diversité et Inclusion du groupe.

Le nouveau dispositif d'accompagnement autour de la parentalité chez Kellogg France comporte des mesures dans les cas de perte ou interruption de grossesse et de suivi d'un traitement de fertilité. Ainsi, tous les collaborateurs et les partenaires affectés par une perte ou interruption de grossesse, quelle que soit la durée de la grossesse, ou mortinatalité auront droit à un congé de 2 semaines rémunéré à 100% par la société, sans limite d'ancienneté (hors congés payés annuels). De plus, les salariés concernés par un traitement de fertilité et l'assistance médicale à la procréation, y compris la Fécondation In Vitro (FIV), pourront prendre un congé allant jusqu'à 15 jours par période de 12 mois, rémunéré à 100% par la société. Ce congé sera également accessible pour les partenaires des personnes en traitement. Enfin, les managers de l'entreprise seront formés pour qu'ils puissent aborder convenablement ces situations familiales complexes. Ils veilleront également à ce que les rendez-vous médicaux et



prises de congés des collaborateurs concernés ne soient pas reportés ou empêchés par la charge de travail.

D'autre part, les politiques d'accompagnement de la parentalité prévoient un partenariat entre Kellogg France et Les Petits Chaperons Rouges. Cette initiative permet aux salariés de l'entreprise de bénéficier de plusieurs places en crèches pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Enfin, la société déploie le programme Talking Parents, un programme de coaching numérique. Ce service est mis à disposition de tous les parents salariés de l'entreprise pour leur permettre de concilier au mieux leur vie professionnelle active et leur parentalité.

Kellogg France renforce ainsi le dispositif de soutien pour ses 180 collaborateurs en France face à des sujets qui sont encore rarement abordés et pris en charge par les politiques des entreprises. L'enquête annuelle menée par l'Observatoire de la qualité de vie au travail en 2019, révèle ainsi que 60% des parents interrogés déclarent que leur employeur ne proposait pas de mesure spécifique pour les aider à équilibrer leurs temps de vie.

« Nous voulons offrir aux employés un soutien conséquent pour les situations personnelles malheureusement souvent taboues que sont la fertilité et la perte de grossesse. De nombreuses personnes sont confrontées à ces problèmes, dont l'impact peut être à la fois physique et mental, mais ils ne font pas l'objet d'un large débat sur le lieu de travail. C'est pourquoi nous lançons plusieurs nouvelles politiques pour améliorer l'équité et l'inclusion chez Kellogg. Nous voulons créer une culture où les collaborateurs se sentent accompagnés et nous encouragerons nos collègues à être des alliés pour les personnes touchées par ces problèmes. » - **Lilia Maalel, Directrice des Ressources humaines de Kellogg France**

Contact presse

Justine Fortuny – Chargée de communication de Kellogg France :
justine.fortuny@kellogg.com